

Modules de formation D.U. : Gestion de patrimoine des Personnes Protégées (G3P)		Nombre d'heures
Objectifs du D.U. G3P	Maîtriser pour le professionnel du patrimoine les spécificités liées à l'environnement tutélaire.	150
	Connaître les stratégies patrimoniales adaptées aux personnes vulnérables.	
	Contribuer à mettre en place une inter professionnalité au service du majeur protégé.	

Domaine de formation 1 : Cadre juridique de la protection des majeurs		40 heures
Finalité du DF 1	Connaître le droit actuel et jurisprudentiel	
Module 1-1	La philosophie et la genèse de la loi du 05 Mars 2007	
<p>1.1.1 - L'histoire de la protection des personnes vulnérables :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) De la Grèce antique à la loi du 3 janvier 1968 b) Philosophie et grands principes de la loi du 5 mars 2007 <hr/> <p>1.1.2- Etat actuel du droit et jurisprudentiel de la protection judiciaire des majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La protection sous contrainte b) La protection de la personne c) La protection des biens 		
Module 1-2	Les mesures de protection des majeurs et de mineurs	
<p>1.2.1 - Les mesures de protection et leurs mises en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation des mesures de protection judiciaires b) La mise sous protection c) Le régime matrimonial d) L'administration légale des mineurs ----- e) Délimitation de la fonction du Juge des Tutelles ----- <hr/> <p>1.2.2 - La responsabilité des organes de protection et de ses conseils :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) La responsabilité civile----- b) La responsabilité pénale----- 		
Module 1-3	Le mandat de protection future	
<p>1.3.1 - L'état actuel du dispositif :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Les différentes formes de mandat et leurs mises en œuvre b) Enjeux et apports du professionnel du patrimoine c) Doctrine sur le sort de la résidence principale et secondaire 		
Module 1-4	Contrôle des connaissances – Temps d'aide au mémoire	<i>½ journée</i>

Domaine de formation 2 : L'environnement des personnes protégées		40 heures
Finalité du DF 2	Connaître les spécificités de l'environnement de la protection judiciaire	
Module 2-1	Le secteur social et médico-social en France	
<p>2.1.1 - Le champ juridique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les lois n° 2002-2 et n°2005-102 2. La loi sur l'adaptation de la société au vieillissement n° 2015-1776 <hr/> <p>2.1.2 - Les majeurs protégés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Qui sont les personnes sous protection judiciaire ? 2. Typologie des mesures 3. Les pathologies et troubles associés. <hr/> <p>2.1.3 - Les différents acteurs de la protection :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les MJPM et le tuteur familial (métiers, champ d'intervention...) 2. Panorama des structures d'accueil et de services (ESMS)/ administrations (CAF, MDPH, Caisses de retraite...) 		
Module 2-2	La rémunération du mandataire	
<p>2.2.1 - La participation financière des majeurs protégés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les modes de rémunération du mandataire 2. Le cas de l'exonération 3. L'assiette de facturation 		
Module 2-3	Les aides sociales en France	
<p>2.3.1 - Les dispositifs de l'aide sociale :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Introduction à l'aide sociale 2. Aides et allocations et recours en récupération 3. Incidence des principaux produits d'épargne sur les aides et allocations 		
Module 2-4	Contrôle des connaissances –Temps d'aide au mémoire	<i>½ journée</i>

Domaine de formation 3 :		
Outils et technique d'une gestion patrimoniale adaptée aux personnes protégées		40 heures
Finalité du DF 3	Maîtriser les règles d'une gestion prudente, diligente et avisée	
Module 3-1	La gestion du patrimoine en présence d'une mesure de protection	
3.1.1- <i>Les réflexes en début de mesure de protection :</i> 1. L'inventaire du patrimoine et le budget----- 2. La protection de l'immobilier ----- 3. Conservation des habitudes bancaires ----- 4. Les actes entachés d'irrégularité -----		
Module 3-2	L'immobilier de la personne protégée	
3.2.1 - <i>Identifier, sécuriser et valoriser l'immobilier du majeur protégé :</i> 1. Le cadastre 2. Les modes d'estimation 3. Le viager 4. La fiscalité (IR-Taxe locale-Droit de mutation) ----- 5. L'audit immobilier -----		
Module 3-3	Sécuriser la gestion patrimoniale	
3.3.1- Sécuriser les actifs du majeur et l'activité du MJPM : 1. La typologie des actes patrimoniaux 2. La requête en acceptation		
Module 3-4	Outils financiers de la gestion patrimoniale	
3.4.1 - <i>L'environnement financier :</i> 1. L'assurance vie 2. Le contrat de capitalisation 3. La rente suivie 4. La transmission du patrimoine 5. Obsèques et prévoyance		
Module 3-5	Contrôle des connaissances – Temps d'aide au mémoire	<i>½ journée</i>

Domaine de formation 4 : Les bonnes pratiques de la gestion du patrimoine		30 heures
Finalité du DF 4	Acquérir les réflexes d'une bonne pratique de la gestion du patrimoine	
Module 4-1	Méthodologie	
4.1.1 - Les situations complexes : <ol style="list-style-type: none"> 1. Le refus de la personne protégée 2. Le conflit/l'opposition d'intérêts 3. Libéralités et clauses testamentaires 4. Méthodologie de l'audit 		
Module 4-2	Les stratégies patrimoniales	
4.2.1 - L'optimisation du patrimoine : <ol style="list-style-type: none"> 1. La transmission du patrimoine 2. Le cas de la SCI 3. Le cas du démembrement 		
Module 4-3	L'inter professionnalité au service du majeur protégé	
4-3-1 - S'adjoindre le concours d'un professionnel : <ol style="list-style-type: none"> 1. Les relations avec l'autorité judiciaire 2. Les services aidant le MJPM 3. Relations avec les acteurs bancaires, l'assurance et financiers 4. Le concours de l'avocat 5. La réparation du préjudice corporel 		
Module 4-4	Contrôle des connaissances – Temps d'aide au mémoire	<i>½ journée</i>

Total des heures	150 heures
-------------------------	-------------------

Sous réserve de modifications